

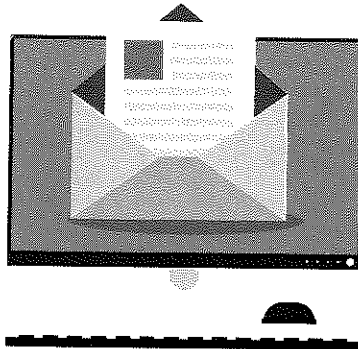
A PARTIR DU
29
OCTOBRE

ÉTAPE 1 : AUTHENTIFICATION OU CRÉATION DU COMPTE ÉLECTEUR

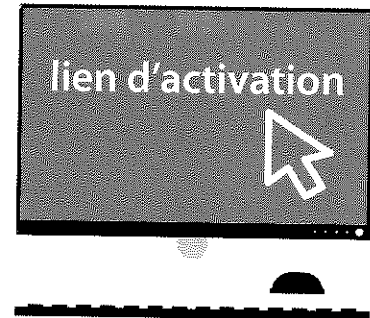
Réception d'un courriel
d'authentification personnalisé
sur votre adresse professionnelle

Se connecter à l'espace électeur
du système de vote électronique
en cliquant sur le lien d'activation
contenu dans le courriel

1



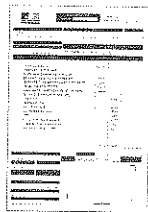
2



3

COMPLÉTER VOTRE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE / NIR

L'authentification consiste à renseigner les 10^{ème}, 12^{ème} et 14^{ème} chiffres de votre numéro NIR



ANNÉE DE
NAISSANCE

DÉPARTEMENT DE
NAISSANCE

N° D'ORDRE
INSEE

2 77 02 35 23X 0X5 X2

SEXE

MOIS DE
NAISSANCE

COMMUNE OU PAYS
DE NAISSANCE

CLÉ

4

CHOISIR UN MOT DE PASSE

prénom.nom@dgfp.finances.gouv.fr

[mot de passe oublié ?](#)

Valider



le mot de passe doit comporter **12 caractères minimum**

Le compte électeur est désormais créé et fonctionne
grâce au couple identifiant et mot de passe, sans aucune référence au NIR

À PARTIR DU
29
NOVEMBRE

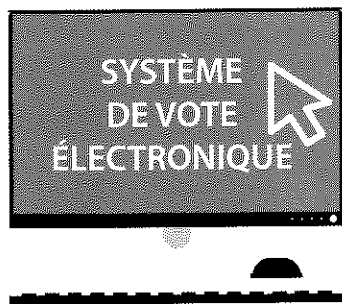
ÉTAPE 2 : LE VOTE ÉLECTRONIQUE

JUSQU'AU
6
DÉCEMBRE

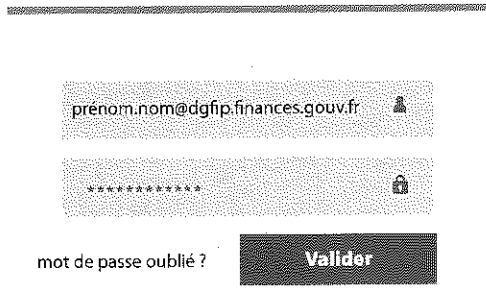
Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique

S'identifier par saisie de l'identifiant (adresse électronique professionnelle) et du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur

1



2



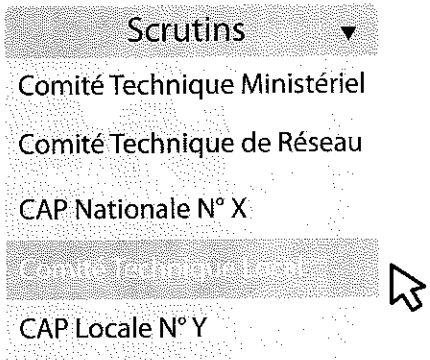
CHOISIR LE SCRUTIN

CHOISIR LA LISTE F.O.

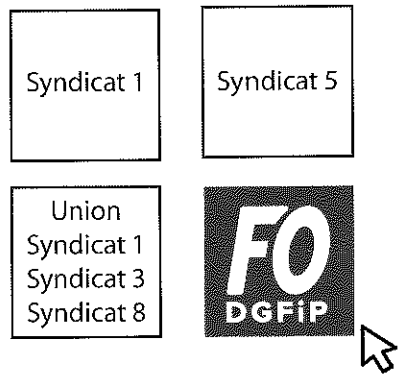
Selon son corps, chaque électeur aura à se prononcer pour trois, quatre ou cinq scrutins selon qu'existe ou pas une CAP locale ou un comité technique local

L'électeur doit cliquer sur le logo pour accéder à la liste, aux professions de foi et pour voter

3



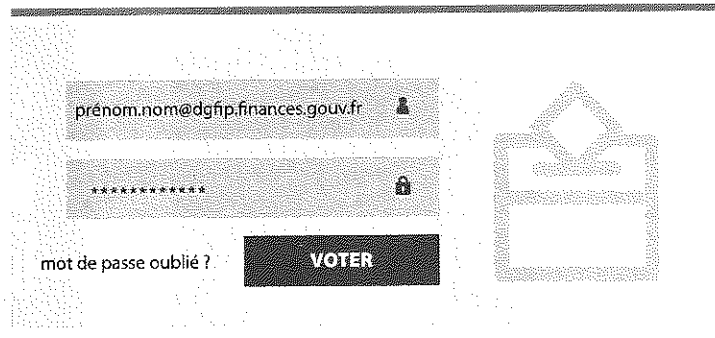
4



VOTER

L'électeur valide son vote par saisie du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur puis clique sur VOTER

5



Les opérations 3, 4 et 5 sont à renouveler pour chaque scrutin